

## Budget 2015 de la Ville de Montréal

### **Pour faire de Montréal une ville plus performante et plus cohérente**

**Montréal, le 26 novembre 2014** – Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, et le président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, M. Pierre Desrochers, ont déposé aujourd'hui le Budget 2015 de la Ville de Montréal qui s'élève à 4 882,6 M\$, une baisse de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent. Ayant comme objectif de faire de la métropole une ville toujours plus performante et plus cohérente, l'administration montréalaise a posé de nombreux gestes concrets au cours de la dernière année afin de prioriser la qualité de vie des Montréalais tout en planifiant un budget responsable.

« Dès l'entrée en fonction de notre administration, l'une de nos priorités consistait à exercer un meilleur contrôle des dépenses de l'appareil municipal tout en offrant des services de meilleure qualité à nos citoyens. Je suis heureux de constater qu'un an plus tard, nous sommes parvenus à jeter les bases afin de faire de Montréal une ville plus performante tout en assurant davantage de cohérence entre les diverses actions que nous menons. Qu'il s'agisse de la mise sur pied du Service de la performance organisationnelle, de la création du Bureau de l'Inspecteur général ou de la réforme du financement des arrondissements, chacun des gestes que nous posons vise à améliorer nos méthodes et à mieux servir nos citoyens », a déclaré M. Denis Coderre.

Ainsi, dans le but d'offrir aux citoyens de la métropole des services de meilleure qualité tout en limitant les dépenses de l'administration municipale, un budget 2,8 M\$ a été alloué au Service de la performance organisationnelle (SPO), soit une hausse de 28 % par rapport à 2014. Ayant comme mandat d'examiner les principaux rouages de la gestion municipale, le service a identifié 12 chantiers d'optimisation pour lesquels des efforts importants seront investis. De plus, le travail du SPO permettra à Montréal de se comparer avec 14 autres villes canadiennes pour mesurer l'efficacité de ses activités.

Mis sur pied en 2014, le Bureau de l'Inspecteur général voit quant à lui son budget bonifié de 11 % pour l'année 2015, s'élevant à 5,6 M\$. Cette bonification permettra au Bureau d'accomplir encore plus efficacement son travail de prévention et de lutte contre les manœuvres frauduleuses lors de l'octroi et l'exécution de contrats.

Afin de devenir une ville encore plus moderne et intelligente, l'Administration a mis sur pied le Bureau de la Ville intelligente et numérique, qui dispose d'un budget de fonctionnement de 0,5 M\$. La mise en service cette année du

Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) est un exemple probant d'un moyen technologique mis au service des citoyens. Un grand total de 70,7 M\$ sera consacré en 2015 aux technologies de l'information. On verra notamment, la mise en place d'un centre d'expertise en radiocommunications qui appuiera le réseau SÉRAM, un système destiné aux intervenants en sécurité publique.

#### Un modèle de financement plus performant

Bien que l'efficacité et le contrôle des dépenses soient des éléments essentiels au développement d'une ville performante, la cohérence des actions entre la ville centre et les arrondissements l'est tout autant. C'est pourquoi l'administration est allée de l'avant avec la réforme du financement des arrondissements. Ce nouveau modèle de financement s'appuie sur six principes :

- Respecter la capacité de payer des contribuables;
- Garantir des services de qualité aux citoyens;
- Agir avec une vision cohérente de la Ville;
- Assurer la stabilité et la prévisibilité du financement;
- Faire preuve d'équité;
- Rechercher, coûte que coûte, la performance par de meilleures pratiques et de meilleures économies d'échelle.

Mise en place de façon progressive, la réforme du financement des arrondissements se réalisera sur une période de cinq ans et les budgets transférés seront bonifiés de 18,6 M\$, soit 3,7 M\$ par année. Une première dans la métropole, cette réforme est basée sur les valeurs d'imputabilité et d'équité et vise à assurer la cohérence du partage des responsabilités entre la ville centre et les arrondissements.

« Les actions prises par notre administration témoignent de notre volonté de faire de Montréal un chef de file en matière d'intégrité et d'efficacité. Nous avons tous à cœur la santé financière de notre ville et la qualité des services que nous offrons aux citoyens demeure une priorité. Pour atteindre nos objectifs, des mesures concrètes s'imposaient et l'exercice rigoureux auquel nous nous sommes livrés traduit notre engagement à poursuivre le développement d'une ville qui fait la fierté de ses citoyens », a conclu le maire.

- 30 -

Source : Anne Roy  
Attachée de presse  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
514 346-7598